



# LE LIEN

N° 38  
Mars 2012

Bulletin Municipal de Plachy-Buyon



## PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'information du conseil municipal – mai 2011, n° 9



Après quatre mois sans soleil, froids, et une période de neige importante, nous sommes passés de l'hiver à l'été avec une végétation que nous avons la chance de pouvoir admirer dans notre belle vallée de la Selle.

Des arbres fruitiers de toute beauté, jonquilles, tulipes, magnolias, iris lilas ont tous fleuri en même temps, même le muguet est au rendez-vous dans nos jardins pour le 1er mai, qu'il porte bonheur à tous.

Vous trouverez dans ce « Plachy-Buyon Infos » la présentation de notre nouveau secrétaire de mairie, les grandes lignes budgétaires que le conseil municipal vient de voter ainsi que des extraits du nouveau règlement d'occupation de la salle polyvalente.

Nous aurons le plaisir de nous retrouver très prochainement à l'occasion des nombreuses manifestations programmées dans notre commune que vous pourrez consulter dans l'agenda.

A très bientôt,

L'équipe municipale



COMMUNE DE PLACHY-BUYON  
2 rue du Cdt André Dodart 80160 Plachy-Buyon  
Tel / Fax : 03-22-42-74-26  
E-mail : mairie.plachy@wanadoo.fr

## PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'information du conseil municipal – sept 2011, n° 10



C'est l'heure de la rentrée pour parents et enfants. Après un été médiocre dans notre région espérons que beaucoup d'entre vous ont pu cependant trouver le soleil sous de meilleurs cieux dans notre beau pays et faire le plein d'énergie pour affronter les mois à venir.

De multiples occasions de rencontre vous ont été offertes en particulier à la fête du village qui avait retrouvé une certaine dimension, lors des fêtes de la musique, des écoles, du centre aéré et plus particulièrement au repas républicain du 13 juillet. De grands moments de convivialité pour ceux qui avaient répondu à notre invitation.

Même si un contre-temps a eu lieu dans la programmation du passage des attelages dans le village, l'accueil des délégations danoise et roumaine lors du championnat du monde a été une occasion supplémentaire de confraternité européenne.

Toutes ces manifestations n'ont pas empêché le suivi des dossiers importants et notamment celui de l'assainissement collectif intercommunal, de la délégation du service public de l'eau et des futurs travaux de voirie route de Conty et du Cpt Mézan prévus pour la mi-septembre et qui provoqueront quelques perturbations de la circulation.

Merci de votre patience au volant. Bonne rentrée à tous.

L'équipe municipale



COMMUNE DE PLACHY-BUYON  
2 rue du Cdt André Dodart 80160 Plachy-Buyon  
Tel / Fax : 03-22-42-74-26  
E-mail : mairie.plachy@wanadoo.fr

## Commune de Plachy-Buyon Meilleurs voeux

# 2012



## SOMMAIRE

Les vœux du maire	1 à 4
Le secrétariat de mairie	5
Un « plus » pour Plachy-Buyon	5
Nos agents communaux mis à l'honneur	6
Noces d'or, 50 ans de bonheur partagé	7
L'Ordre national du mérite remis à M. Lionel Normand	8
La remise solennelle du décret de naturalisation à Madame Hanane Bouhlal	9
Le mot de la police municipale	10
La problématique du bruit	10
Le mot de la gendarmerie	11 - 12
Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !	13
Budget communal - Recettes et dépenses 2011	14-15
Les travaux dans la commune en 2011	16-17
L'assainissement	18
L'eau potable	19
La mission locale	20
Du « nouveau » à votre service	20
Informations pratiques	21 à 23

Le regroupement Pédagogique de Plachy-Buyon/Prouzel	24 à 26
Les enfants de nos écoles et la collectivité	27
L'ALSH à Plachy-Buyon	28-29
Côté lecture	30
Sur les pas de Pierre Duquet	31
Le repas des aînés	32
Elle nous a quittés	33
Les rencontres culturelles en 2011	34-35
Le parcours du cœur	36
Le 65 <sup>ème</sup> tour de picardie sur les routes de la région	37
Le 16 <sup>ème</sup> marché de printemps	38
Le village fleuri	39
Le repas républicain du 13 juillet	40-41
Le championnat du monde d'attelage en paire, à Conty du 24 au 28 août 2011	42-43
En 2011, premier semi-marathon de Plachy-Buyon	44-45
Noël au village	46-47

L'association des parents d'élèves du RPI	48
La fête au village	48-49
Anim'en ciel	49
Lou organisation théâtre	49
Les « Petits Mozart » : toute une aventure	50
La fraternelle, orchestre d'harmonie et école de musique de Conty...	51
L'association pour le don du sang bénévole de Plachy-Buyon et environs	52
L'amicale des Aînés	53
L'union des Anciens Combattants	54-55
L'association de pêche « l'eau vive »	56-57
La société de chasse de Plachy-Buyon	57
Le BBCC : une très belle saison	58
L'association sportive Prouzel-Plachy	59
Tennis club de la Coulée Verte	60-61
Le club de gymnastique volontaire	62
C'est quoi le yoga ?	62
L'esperanto en Somme	63
Memento des associations	64
Etat civil	65
Agenda des manifestations	66-67

## LES VŒUX DU MAIRE

Vendredi 13 janvier 2012, 20h30

Chers Administrés, chers Amis,

La cérémonie des vœux est devenue une institution dans nos communes et c'est la première manifestation de l'année qui permet à un maximum de personnes de se retrouver, puisque toute la population y est conviée.

Merci à vous qui avez répondu à l'invitation du Conseil Municipal. Vous savez que cette soirée est toujours un moment privilégié pour les élus, afin de vous rencontrer et de faire connaissance avec les nouveaux habitants.



Au nom de mes collègues, je vous souhaite à tous une très bonne année avec des vœux sincères de bonne santé et de satisfaction dans votre vie. Sachons apprécier les moments de bonheur et de convivialité entre nous.

Nous sommes conscients que nous traversons une période difficile, essayons toutefois de ne pas être trop pessimistes. Nous avons la chance de vivre dans un beau pays, une belle région et un canton attractif à proximité de la capitale régionale, avec des infrastructures routières qui facilitent les déplacements et devraient contribuer à son développement économique.

Notre commune ne rencontre pas de difficultés particulières certes, mais n'oublions pas que le village est une grande famille et qu'il est bon de veiller aux problèmes que peuvent rencontrer parfois nos voisins : ce n'est pas de la curiosité que de s'intéresser à la vie de son quartier et de signaler toute allée et venue qui paraîtrait anormale. Ce sont les recommandations de la gendarmerie qui actuellement doit faire face à une recrudescence de cambriolages dans nos villages, soyons vigilants !

En 2011, tous les projets inscrits au budget ont été menés à leur terme :

- Réfection du bordurage et des trottoirs, route de Conty et rue du Capitaine Hémir Mézan.

- Changement des luminaires et mâts de l'éclairage public, résidence du Val de Selle.
- Démolition de l'ancien café, face à la Mairie.
- Rénovation des abat-son de l'église.

Nous pouvons nous réjouir du raccordement de la fibre optique entre les communes de St-Saufieu et de Plachy-Buyon, mais regretter le manque de coordination pour la réalisation de ces travaux. Souhaitons que le réseau Internet soit plus performant : notre commune a un taux de raccordement supérieur à 80% !

L'ensemble de ces travaux vous sera détaillé dans le bulletin municipal « Le Lien » qui vous sera distribué mi-mars.

Le Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2010, a dégagé de nouvelles zones constructibles en bordure de la RD 162 et RD 8 mais les contraintes liées à l'assainissement collectif ne permettent pas actuellement la construction des résidences prévues.

Par contre, des projets privés sont en cours :

- un dossier de lotissement a été déposé pour la construction, route de Bacouël, à proximité de la salle omnisports, de 4 logements locatifs et 3 en accession à la propriété,
- un second, à l'emplacement de la ferme Macaigne, en cours de démolition, devrait quant à lui changer la physionomie du Petit Plachy avec la construction d'une dizaine de logements. Nous veillerons à ce que cette création s'intègre bien dans le paysage.

En ce qui concerne le terrain communal face à la Mairie, il a été mis à la disposition de la Communauté de Communes qui a en charge la compétence « Habitat ».

La population, qui restait stable depuis quelques années, devrait augmenter d'autant plus que des jeunes couples sont arrivés et 14 naissances ont été enregistrées en 2011 ! Voilà qui est réconfortant pour l'avenir de notre regroupement pédagogique puisque la commune de Prouzel est, elle aussi, en expansion ! Cela devrait également rassurer les enseignants.

Sur le plan des résultats scolaires, au collège de Conty, tous les élèves de la classe de 3<sup>ème</sup> domiciliés à Plachy-Buyon ont obtenu leur brevet :

- Sarah Duhamel et Margot Mandonnet : mention Très Bien
- Louis Bulot, Justine Evrard, Sarah Mathieu et Valentin Rindel : mention Bien
- Lucas Capart, Marc-Antoine Gauchard et Antoine Menard : mention Assez Bien.

Bravo pour ce premier diplôme officiel que tous nos jeunes ont obtenu avec mention.

L'équipe municipale ne peut être que satisfaite d'avoir effectué d'importants investissements ces 4 dernières années.

Il en reste un, l'assainissement collectif. Nos délégués suivent l'évolution du dossier avec les communes de Bacouël et de Prouzel. Nous espérons que les financements escomptés ne retarderont pas le projet.

D'autre part, nous prévoyons l'aménagement de l'entrée du village, route de Conty, en venant de Bacouël et le syndicat de la Selle l'agencement du bord de rivière, de la rue du Commandant André Dodart au moulin du Marottin, à des fins de promenade.

Vous avez pu constater que la sécurité reste pour nous une priorité.

Pour répondre aux multiples demandes formulées par les riverains, et plus particulièrement ceux de la rue Edouard Philogène Wallet, la pose d'un panneau « Stop » a été effectuée avec l'aide des services compétents.

Dans un premier temps, celui-ci n'a pas fait l'unanimité puisqu'il a été rapidement



dégradé mais il faut reconnaître qu'il répond aux attentes, la vitesse sur cette voie à forte fréquentation, qui relie les deux départementales, a baissé.

Il faut rappeler que ces dégradations « sans laisser d'adresse » ont un coût pour la collectivité. Pour info, le « Stop » à Buyon, au niveau du carrefour, a également été arraché, de même que le petit rond-point a été endommagé, place du Petit Plachy.

En janvier dernier, nous venions de vivre un début d'hiver rigoureux où la neige avait apporté son lot de problèmes, surtout sur les voiries secondaires et la Communauté de Communes avait anticipé. Pour cette année elle a mis en place un plan de déneigement et de salage en partenariat avec le Conseil Général, plan que vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres.

Lors des vœux de 2011, je vous exprimais nos soucis au niveau du secrétariat de mairie. Depuis la mi-mars, nous avons recruté Cédric Pouveau dont nous apprécions les compétences et sa disponibilité.

Vous êtes maintenant accueillis par Sylvie et Cédric au secrétariat qui est ouvert au public tous les jours, sauf le jeudi et le samedi.

Je vous annonçais également l'arrivée de David Pitre, nouvel employé aux espaces verts. La tenue de ce poste aura été de courte durée puisqu'il a souhaité rejoindre Amiens Métropole ; sa mutation sera effective le 20 janvier prochain. Il sera remplacé par un tout jeune homme, Florian Dubois, qui a tenu à être présent ce soir. Nous lui souhaitons la bienvenue. Malgré son jeune âge, il souhaite s'investir dans sa nouvelle profession.

J'ai eu le plaisir de remettre le 24 juin la médaille d'argent départementale et communale à Adeline Leroy et Dany Daboval pour leurs 20 années en qualité d'agents territoriaux, au sein de notre commune.

Denis Dufrenne continue à répondre aux sollicitations quotidiennes : problèmes de voisinage, de haies et dernièrement la divagation de chiens, dont un qui a provoqué un accident corporel.

Citons également François Seené qui s'est porté volontaire pour un Service Civique proposé par la commune. Le conseil municipal avait décidé sa mise en place en septembre. Sa mission est de travailler sur l'environnement et plus spécifiquement sur la mise en valeur des chemins ruraux.

Nous ne pouvons terminer ces vœux sans remercier le monde associatif qui tout au long de l'année crée de l'animation et apporte du soutien lors des manifestations communales.

A côté des nombreuses animations culturelles (concerts, théâtre, expositions) le marché de printemps reste une journée phare de l'année avec un public de plus en plus

nombreux pour la grande satisfaction des exposants et des organisateurs.

Nos aînés ont été choyés lors du repas qui leur est offert chaque année au printemps et la visite des conseillers municipaux est toujours appréciée lors de la remise du colis de Noël.

Les enfants ne sont pas oubliés, un livre leur est offert à chaque fin d'année scolaire et à l'occasion de Noël, ils sont invités à un spectacle.

J'adresse un merci particulier à mes adjoints et collègues du Conseil Municipal qui mettent leurs compétences et leur disponibilité au service de la commune et au personnel communal sur qui nous pouvons toujours compter.

#### Merci aux personnalités qui ont répondu à notre invitation :

- M. Loric, Conseiller Général,
- M. Bleyaert, Président de la Communauté de Communes du Canton de Conty,
- L'adjudant Malarme, de la gendarmerie de Saint-Saufieu.

#### A ceux qui se sont excusés :

- M. Gest, Député, retenu par d'autres cérémonies de vœux,
- Messieurs Lacherez et Corniquet, Vice-présidents de la Communauté de Communes,
- M. Lagny, chef de corps du Centre de 1<sup>ère</sup> intervention de Saint-Saufieu,
- Jean-Marie Poitout, Curé de la Paroisse représenté par M<sup>me</sup> Lejeune, coordinatrice dans notre grande paroisse.

Je vous renouvelle tous mes vœux et vous invite à partager la galette des rois ; vous pourrez à loisir discuter avec les responsables des associations locales et vos élus.

Anny Flintham-Wallet

Cette cérémonie des vœux a permis à chacun d'échanger et ce fut l'occasion de rencontrer de nouveaux habitants, installés dans la commune en 2011, qui avaient répondu très nombreux à l'invitation du Conseil Municipal.

Cette soirée fut très chaleureuse et conviviale.



## LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

À la suite du départ de Céline Gambier pour des raisons personnelles, nous avons eu le plaisir d'accueillir en remplacement, Cédric Pouvreau.



Affecté au préalable sur 3 postes à temps partiel dans les communes de Briquemesnil-Floxicourt, Fourcigny et Estrées-sur-Noye, situées dans trois cantons différents, il a pris ses fonctions le 14 mars 2011, à temps plein.

Son expérience, son professionnalisme et sa disponibilité ont été des critères qui nous ont permis de retenir sa candidature et, depuis sa nomination, nous avons tous pu apprécier ses compétences et son sens du relationnel.

Lors de vos demandes de renouvellement de cartes nationales d'identité, de dépôt de permis de construire, de documents administratifs, de pièces d'état civil, de recensement militaire, d'inscription sur la liste électorale, de sorties de territoire pour les mineurs..... vous avez eu l'occasion de faire sa connaissance.

Anny Flintham-Wallet

De nouveaux horaires d'ouverture au public vous sont proposés et donnent satisfaction à tous :

Lundi	de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mardi	de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	de 9h à 12h et de 16h à 18h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi	Fermé

## UN « PLUS » POUR PLACHY-BUYO

Lors de sa séance du 28 juillet, le conseil municipal a décidé d'un agrément au titre du service d'habitat rural auprès de la Préfecture de Picardie.

La mairie a obtenu cet agrément pour 2 ans, et une première mise en place ; celle-ci a pour thème de l'environnement rural. Il s'agit de recenser et mettre en place des services ruraux de la commune.

Suite à l'annonce de la mairie, un habitant du village a été engagé pour à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

## NOS AGENTS COMMUNAUX MIS À L'HONNEUR

Deux agents communaux, Adeline Leroy et Dany Daboval, ont été honorés le 24 juin 2011.



Ce n'est pas souvent que l'on a le plaisir d'honorer en même temps deux membres du personnel communal pour leur remettre, au nom de Monsieur le Préfet de la Somme, la médaille d'honneur Départementale et Régionale reconnaissant une longue carrière dans la Fonction Publique Territoriale, qui plus est dans la même commune : 22 ans pour Adeline, 25 ans pour Dany.



Recrutée en septembre 1989, lors de la création de la cantine et de la garderie, Adeline Leroy a toujours

travaillé auprès des enfants du groupe scolaire de Plachy-Buyon.

A la grande satisfaction de tous elle a obtenu son BAFA, il y a quelques années, qui lui a donné une qualification supplémentaire lors de la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la Communauté de Communes, tout en continuant l'entretien des bâtiments communaux.

Nous n'avons qu'à nous louer de son travail, de sa discrétion, de sa disponibilité et de son sourire au quotidien.

Dany Daboval, très jeune, a manifesté son goût pour la nature et sa passion pour les fleurs.

Diplômé d'un Brevet d'Aptitude en Agriculture spécialisé en horticulture et floriculture, il n'a plus lâché les outils de jardinage, ni les tondeuses.

Recruté par la commune en mai 1986 pour remplacer M. Lecointe, Dany s'est fortement investi avec M. Dubert dans la création d'espaces verts et de massifs, de plus en plus importants à entretenir avec l'extension de notre village. Son travail varié suit le rythme des saisons et surtout celui de la météo : « Il paraît que nous n'aimons pas le temps qui dure, trop froid, trop de soleil, trop d'eau, trop de vent », c'est ce que nous avons vécu en 2011.

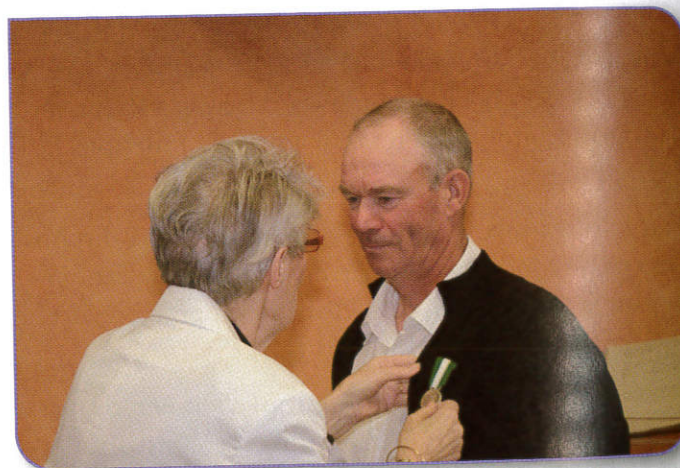
Grâce à son travail et à l'équipe, Plachy-Buyon a été classé à plusieurs reprises au prix des villages fleuris par le Comité Départemental du Tourisme.

Plachy-Buyon est en effet un village reconnu et accueillant.

C'est avec fierté et émotion que je leur ai remis cette distinction en présence des conseillers municipaux et des employés communaux.

Un événement qui s'est déroulé dans l'intimité comme l'avaient souhaité Adeline et Dany.

Anny Flintham-Wallet



## NOCES D'OR, 50 ANS DE BONHEUR PARTAGÉ

Mariés le 15 avril 1961, à la Mairie de Longueau, **Danièle et Serge Normand** ont souhaité renouveler leur engagement à la Mairie de Plachy-Buyon, 50 ans après.

Qui aurait pu imaginer, alors que nous étions enfants, que je serais le témoin privilégié de cette cérémonie ?

Serge Normand est l'aîné d'une fratrie de cinq enfants et, après avoir été scolarisé à l'école de Plachy-Buyon, la cité scolaire, il fit carrière comme laborantin au centre départemental de transfusion sanguine dans le département de la Somme, puis à Blangy-sur-Bresle jusqu'à sa retraite le 31 mai 2000.

Il rencontre Danièle alors secrétaire au centre de transfusion d'Amiens de 1961 à 1965. Un déménagement sur Blangy-sur-Bresle et elle quittera ce métier pour rentrer comme caissière à Intermarché de 1969 à 1974.

Danièle choisira ensuite d'être ambulancière de 1974 à 1976 mais sera dans l'obligation de cesser ce métier à cause d'un grave

accident. Elle reprendra ensuite la profession d'assistante maternelle fort appréciée de tous.

Trois enfants sont nés de leur union et leur ont donné six petits enfants.

C'est avec plaisir que nous avons appris à leur retraite qu'ils revenaient vivre à Plachy-Buyon et se sont engagés dans la vie associative au sein des aînés, des donneurs de sang et de la bibliothèque.

Ils sont un modèle pour leurs enfants et petits enfants et au nom du conseil municipal j'adresse mes très sincères félicitations et mes vœux de « bonheur et santé ».



C'est avec plaisir que **Christiane et Bernard Brunel** nous ont fait part de la célébration de leur mariage le 13 mai 2011 à la Mairie de Prouzel.

C'est à l'occasion d'un vin d'honneur que Bernard, habitant Prouzel, croise Christiane, habitant Carbonnier, originaire de Eu, et dès lors ils ne se sont plus quittés.

Deux ans plus tard, ils se sont mariés ; Bernard a alors vingt-quatre ans et Christiane dix-neuf ans et ils s'installent à Prouzel.



Cinquante ans plus tard, ils se sont mariés à Prouzel, le 13 mai 2011, en présence de leur famille et de leurs amis. C'est un grand bonheur de les voir réunis et de leur offrir ce moment de bonheur et de partage.

La famille est grande, et les enfants ont plaisir à entourer et partager avec eux.

Domiciliés à Plachy-Buyon, Danièle a travaillé au centre de transfusion de 1961 à 1976 et Serge a travaillé au centre de transfusion de 1961 à 1974 et Bernard a travaillé au centre de transfusion de 1961 à 1974 et Bernard a travaillé au centre de transfusion de 1961 à 1974.

Nous apprécions leur présence et toutes nos félicitations.

## L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE REMIS À MONSIEUR LIONEL NORMAND



C'est avec plaisir que nous avons appris le 7 mai 2011 que notre collègue Lionel Normand, titulaire du grade de Chevalier décerné en 1989 dans le cadre de sa carrière dans la Gendarmerie Nationale, était promu au grade d'Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Profitant des cérémonies qui entourent la fête nationale, cette distinction lui a été remise le jour du 14 juillet par M. Léo Legrand qu'il avait choisi comme parrain.

Après avoir occupé des postes variés avec des responsabilités étendues et très apprécié par toutes les autorités, il fit valoir ses droits à la retraite le 13 mars 1999. M. Normand, natif de Plachy-Buyon, a retrouvé son village sans perdre le contact avec sa profession tout en s'investissant dans le monde associatif.

Entre le 25 février 2000 et le 25 septembre 2006, il sera habilité en qualité de médiateur délégué auprès du Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance de Péronne.

Dans le même temps, il signe un contrat d'engagement dans la réserve opérationnelle affectée au Groupement de Gendarmerie Départemental de la Somme.

Il sera promu Colonel de réserve le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Depuis mars 2008, M. Normand fait partie de l'équipe municipale et occupe un poste d'adjoint avec beaucoup de sérieux et de compétence.

Président de l'association de pêche, il est un artisan du maintien de ce loisir avec le souci permanent de la protection de l'environnement.

Président de la section locale des Anciens Combattants, il est très attaché au devoir de mémoire et associe plus particulièrement, lors de la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre, les enfants des écoles avec leurs parents et enseignants.

Nous lui adressons nos sincères félicitations et remercions M. Legrand, ancien conciliateur de justice, domicilié à Plachy-Buyon, d'avoir accepté d'être son parrain.

Anny Flintham-Wallet



## ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

C'est le Général de Gaulle qui en 1963 a institué cet ordre français : « l'Ordre National du Mérite ». Il récompense les citoyens pour leurs actions civiles ou militaires rendues à la nation.



Les titulaires de cette décoration peuvent être élevés au grade de Chevalier, Officier et Commandeur.

La nomination dans l'Ordre National du Mérite peut se faire par proposition ministérielle ainsi que par la procédure d'initiative citoyenne.

La création de ce nouvel ordre en 1963 a permis de revaloriser l'Ordre National de la Légion d'Honneur créé par Napoléon Bonaparte en 1802, pour récompenser les mérites éminents.

C'est le 24 mars 1960, lors d'une visite à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, que la volonté de créer un ordre nouveau émergea. Lors d'une cérémonie très solennelle, cortège officiel, gardes républicains accueillis par le Général Catroux (à l'époque Grand Chancelier de la Légion d'Honneur) qui remercie le Général de Gaulle de sa présence en ces termes : « *Voici des lustres je crois, que cette maison de la Légion d'Honneur n'a pas été honorée de la visite d'un chef de l'Etat, et de mémoire d'homme, il n'est jamais advenu jusqu'à ce jour, que le Grand Maître de l'Ordre National soit venu présider les travaux de son Conseil* ».

Le chef de l'Etat proposa alors un nouveau statut pour la Légion d'Honneur pour mettre en avant le prestige de cette décoration par la création d'un second Ordre National : l'Ordre National du Mérite.

Emmanuel Maitre

## LA REMISE SOLENNELLE DU DÉCRET DE NATURALISATION À MADAME HANANE BOUHLAL

Le 13 septembre 2011 à 17h30, dans la salle de la Résistance de la Préfecture d'Amiens, s'est déroulée la cérémonie officielle de remise des décrets de naturalisation à une trentaine de ressortissants issus de divers pays du monde (Europe, Afrique, Asie, Russie..).



Monsieur le sous-préfet Christian Riguet, secrétaire général de la préfecture, a accueilli tous les nouveaux compatriotes du département et parmi eux, Madame Hanane Bouhlal domiciliée 25 avenue des Mésanges à Plachy-Buyon.

Après leur avoir souhaité la bienvenue, M. Riguet a exposé les modifications apportées dans les démarches administratives (réduction des délais, simplification des formalités...) et leur a rappelé leurs droits, leurs devoirs, les libertés publiques fondamentales, la laïcité ainsi que les changements intervenant dans leur état de citoyen (droit de vote, d'éligibilité, d'association...).

Puis toute l'assistance s'est levée pour écouter et chanter l'hymne national.

En présence de Monsieur le député Jérôme Bignon, Monsieur le sous-préfet a remis à chaque maire concerné le ou les décrets de naturalisation pour remise officielle à chaque nouveau compatriote.

Pour la première fois Madame Anny Flintham-Wallet a donc procédé à la remise de ce document à Madame Bouhlal.

Le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie simple, sans protocole excessif, emprunte d'une grande dignité mais ô combien significative pour les nouveaux ressortissants français.

Lionel Normand  
Adjoint au Maire



Bien que très sensible, le bruit de voisinage est une problématique de nuisance qui bénéficie d'une réglementation très complète, et dont les voies de règlement sont bien codifiées.

Dans bien des cas, dialogue et médiation suffisent à éviter le recours au contentieux et à rétablir de saines relations de voisinage.

Les bruits de comportement, également appelés bruits domestiques, correspondent principalement aux bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués, directement ou non, par les comportements désinvoltes de personnes. La réglementation considère ces bruits comme gênants dès lors que ces bruits **durent longtemps**, sont de **très forte intensité sonore** ou se **répètent fréquemment**. Les bruits de comportement peuvent être répartis en trois catégories distinctes en fonction de leur provenance :

**Fêtes, chants et cris**

Manifestations typiques du « comportement bruyant », les bruits de conversations à voix fortes, les cris, disputes et chants, le bruit des fêtes (familiales ou autres) entrent dans la catégorie des bruits de comportement.

L'article R. 623-2 du Code pénal réprime les bruits et tapages injurieux ou nocturnes, s'agissant de faits immédiats et non habituels. Une contravention pour tapage diurne peut donc être dressée en cas de manifestation excessivement bruyante ayant lieu de jour.

Le tapage nocturne est, quant à lui, plus sévèrement réprimé. Il ne commence pas après 22h (c'est une légende s'inspirant d'anciens règlements locaux) ; aux yeux de la loi, le tapage nocturne démarre au coucher du soleil.

**Bricolage et jardinage**

Bétonnières, scies mécaniques, perceuses, raboteuses, ponceuses, tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussaileuses, souffleurs feuilles, taille-haies et autres outils à moteur thermique ou électrique, peuvent être à l'origine d'un bruit anormal troublant le voisinage.

Il est d'autant plus nécessaire d'essayer d'intervenir dans ce domaine que ces activités se déroulent précisément pendant les heures de loisirs, donc de repos... Face aux bruits de bricolage et de jardinage, qui se rangent dans la catégorie des bruits de comportement, civisme et réglementation, tant locale que nationale, jouent un rôle prépondérant.

**Le respect des horaires définis par arrêté préfectoral sont à respecter impérativement :**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h**

**Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



**Aboiements**

Plus de 8 millions de chiens vivent en France, et les aboiements comptent pour 35% des nuisances dues au bruit et le tiers des abandons de chiens auraient pour origine l'aboiement intempestif que le maître ne peut empêcher et qui lui attire des ennuis avec les voisins.

En effet, ces bruits sont, par nature, plus difficilement supportables que d'autres notamment lorsque l'on vit en immeuble collectif, en pavillon, etc...

Pourtant, la bonne volonté des propriétaires suffirait, le plus souvent, en trouvant des aménagements adéquats, à diminuer, voire supprimer, ces bruits (meilleure compréhension de la « psychologie » du chien, davantage d'exercice, gardiennage par des voisins, colliers antibruit, etc..., les solutions pratiques existent).

Si vous vous estimez victime d'un bruit anormal de voisinage, une démarche amiable est à entreprendre en tout premier lieu auprès de votre voisin, afin de solutionner le problème par la médiation.

En cas d'échec de la médiation conventionnelle, vous avez la possibilité de faire constater l'infraction. Vous pouvez vous adresser au service de police municipale dont les coordonnées figurent ci-après.

Le Garde Champêtre Territorial  
Denis Dufrenne  
06.17.21.37.77  
gct.plachy@orange.fr

« Un homme courtois ne marche pas sur l'ombre de son voisin ». Proverbe chinois



**BRIGADE DE GENDARMERIE DE SAINT-SAUFLIEU**

80 route Nationale - 80160 SAINT-SAUFLIEU  
Tel : 03.22.42.40.17

**Horaires d'ouverture des bureaux :**

- Mardi de 14h à 18h
- Jeudi de 14h à 18h
- Samedi de 14h à 18h

En cas de fermeture des bureaux le téléphone et le portier sont déviés sur la brigade de Poix-de-Picardie où le militaire de permanence sera à votre écoute.

La Brigade de Conty assurera l'accueil du public les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

**LES BONS GESTES LORSQUE VOUS ÊTES CHEZ VOUS**

**Des gestes simples**



**Garder le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté est important :**

- Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appels utiles ; vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone.
- La nuit, un téléphone installé près de votre lit vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche).
- Il existe des sociétés de téléassistance, n'hésitez pas à faire appel à leurs services pour vous aider.
- Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

**Se protéger des cambriolages**



**La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile :**

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseil à un spécialiste.
- Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

### Utiliser efficacement les équipements de protection :

- La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.
- Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... confiez-les à une personne de confiance.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

### L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom. De même, il n'est pas utile de préciser les mentions « veuf » pour les hommes, « madame », « mademoiselle » ou « veuve » pour les femmes.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. (Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues !). Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches. Notez le numéro de série et la référence des matériels. Conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

### En cas d'absence durable :



- Avisez votre voisin ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

### En cas de cambriolage :



- Ne touchez à rien ! De chez votre voisin, prévenez immédiatement par téléphone le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, portes et/ou fenêtres.
- Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

### Se prémunir contre le vol à la fausse qualité :

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.



• Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Adjudant Christophe MALARME  
Commandant la Brigade de Proximité  
de SAINT-SAUFLIEU

L'adjudant MALARME Christophe  
commandant la Brigade de  
Gendarmerie de Saint-Sauflieu  
son adjoint et l'ensemble des militaires  
de l'unité vous présentent leurs  
meilleurs voeux pour l'année 2012

## SENIORS, POUR VOTRE SÉCURITÉ, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Par la sortie d'un papier « Réunion d'information » préparé et distribué par la commune dans les boîtes aux lettres, les habitants de Plachy-Buyon étaient invités à une séance d'information organisée par la Gendarmerie de Saint-Sauflieu pour se prémunir contre les cambriolages.

Le vendredi 25 novembre 2011 à 15 heures, la Gendarmerie Nationale a présenté ces bonnes pratiques aux habitants des villages du secteur venus écouter.



De gauche à droite : Adjudant Malarne, commandant la brigade de St-Sauflieu, MA. Picot, maire de St-Sauflieu et le Lieutenant Lenglet, commandant la communauté de brigade de Poix-de-Picardie

Les bons gestes lorsque vous êtes chez vous, où lorsque vous sortez de chez vous et quand vous vous déplacez, ont été abordés en 75 points.

Puis un échange fructueux s'établit à partir de situations présentées par les participants.



Au premier plan, M. Delecalle, Maire de Rumigny et trois habitants de Plachy-Buyon sur les 7 présents de la commune. A. Gourdin (en rouge) à sa droite J.L. Hermant et C. Broyard

A la question posée par un plachysois :

« Que faire si je vois un camion devant chez mon voisin quand je sais qu'il est absent toute la journée pour le travail » ?

La gendarmerie de Saint-Sauflieu répond « N'hésitez pas à téléphoner à la gendarmerie... votre voisin ne vous en voudra pas d'avoir prévenu ».

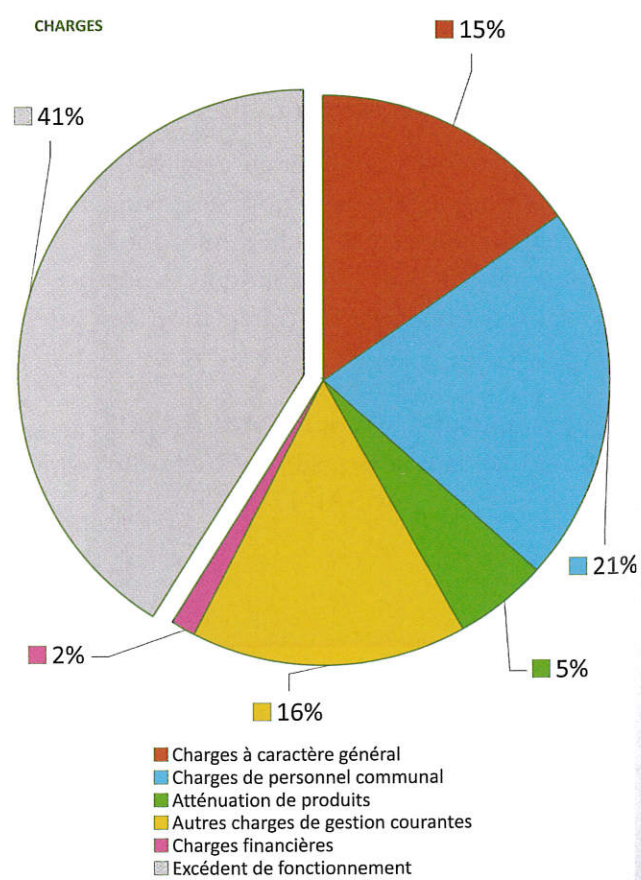
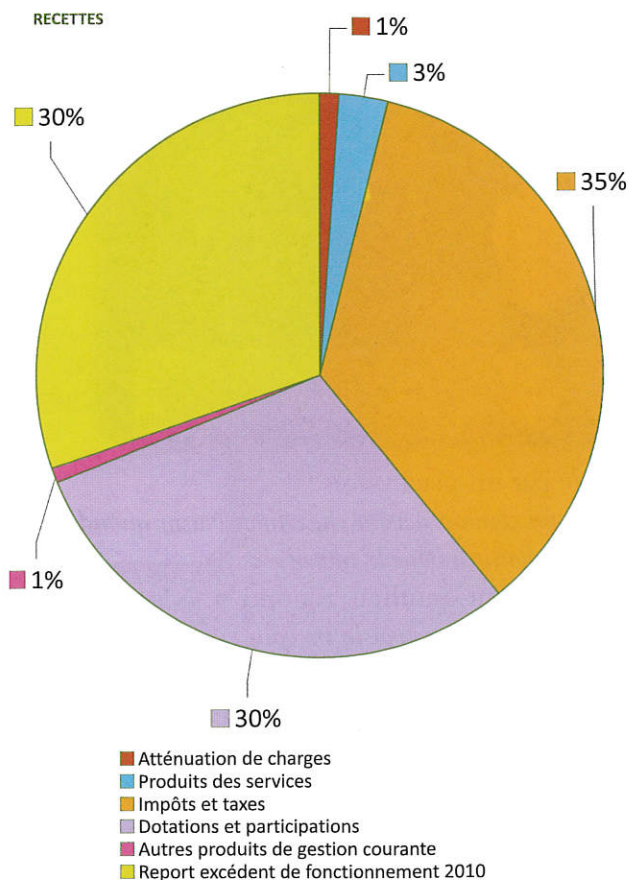
Un exemple de prévention contre le vol à l'arraché du sac à main : « Marcher toujours face aux voitures et plus près du mur que de la route, en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée, fermé et en bandoulière plutôt qu'à la main »....

Jean-Luc Hermant

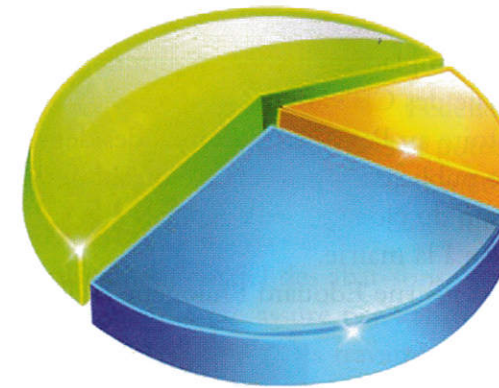
FONCTIONNEMENT

RECETTES	
Atténuation de charges (Remboursements maladie, CAE...)	6 956 €
Produits des services (Remboursements énergie pour mise à disposition des bâtiments communaux à la Com de com, PVR...)	18 577 €
Impôts et taxes (Contributions directes et taxes locales, redevance pylones...)	239 495 €
Dotations et participations (DGF, subventions collectivités locales, Fond national de taxe professionnelle...)	200 693 €
Autres produits de gestion courante (Locations salle communale...)	5 100 €
Report excédent de fonctionnement 2010	205 666 €
<b>TOTAL</b>	<b>676 487 €</b>

DÉPENSES	
Charges à caractère général (dépenses d'électricité, télécommunication, petits équipements, fournitures administratives, entretien de bâtiments et terrains, fêtes et cérémonies...)	104 110 €
Charges de personnel communal (payes, charges sociales, cotisations...)	143 615 €
Atténuation de produits (Reversement sur FNGIR)	35 640 €
Autres charges de gestion courantes (Indemnités élus, versements aux organismes de regroupement, CCCConty CCAS, subventions aux associations...)	105 133 €
Charges financières (Intérêts d'emprunt...)	10 430 €
<b>TOTAL</b>	<b>398 928 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement 277 558,31 €</b>	



INVESTISSEMENT



RECETTES	
Fond de Compensation de la TVA	38 546 €
Taxe Locale d'Equipeement	3 971 €
Report excédent d'investissement 2010	8 310 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 827 €</b>

Déficit d'investissement -68 877 €

DÉPENSES	
Démolition ancien café 1 rue du Cdt André Dodart	9 460 €
Abat-son de l'église	8 530 €
Marquages sur la voirie	7 774 €
Réfection mini-giratoire au Petit-Plachy	2 213 €
Travaux route de Conty, rue du Cpt Hémir Mézan, rue de la Fontaine	26 217 €
Acquisition girobroyeur, pompe	3 519 €
Matériel informatique mairie	2 571 €
Acompte travaux d'éclairage résidence du Val de Selle	25 325 €
Remboursement d'emprunt	34 095 €
<b>TOTAL</b>	<b>119 704 €</b>

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS VERSÉES EN 2011

Amicale des aînés	120 €
Association de pêche	120 €
Association des chasseurs	120 €
Association des donneurs de sang	120 €
Association des parents d'élèves de Plachy-Buyon	120 €
Basket Club du Contynois	120 €
Club gymnastique	120 €
Club Tennis "La Coulée Verte"	300 €
Les petits Mozart	300 €
Union Nationale des Anciens Combattants	120 €
Fédération des œuvres laïques	30 €
ADAPEI (les papillons blancs)	400 €
Fondation du patrimoine	50 €
La Fraternelle	300 €
La prévention routière	20 €
Le Souvenir Français	50 €
Les restaurants du Cœur	300 €

SYNTHÈSE BUDGET GLOBAL

Excédent de fonctionnement 277 558,31 €

Déficit d'investissement -68 877 €

Résultat de clôture 208 681 €

TAUX DES TAXES LOCALES

	2010	2011	Variation
Taxe d'habitation	5,72%	5,72%	0%
Taxe foncière bâti	13,76%	13,76%	0%
Taxe foncière non bâti	20,77%	20,77%	0%
Taxe professionnelle	7,58%	7,58%	0%

**Vous aurez constaté sur votre avis de taxe d'habitation que l'administration a fusionné les colonnes "commune" et "département". Le taux d'imposition indiqué sur le document, cumule l'impôt communal et départemental.**

## Dans le cadre des travaux budgétisés, la commune a réalisé en 2011 :



- l'aménagement des bordures et trottoirs route de Conty, rue du Capitaine Hémir Mézan et rue de la Fontaine,
- le marquage à la peinture des emplacements de stationnement rue du Commandant André Dodart et rue des Clabaudois,
- le nouvel aménagement du giratoire au Petit Plachy suite à des dégradations,
- la mise en chantier de l'éclairage public dans la résidence du Val de Selle,
- la rénovation partielle des abat-son du clocher de l'église,
- la démolition de l'ancien café face à la mairie,
- L'implantation d'un panneau « Stop » rue Edouard Philogène Wallet



- Les travaux d'aménagement des trottoirs route de Conty, côté pair, entre le terre-plein central et le passage piétons donnant accès à la résidence de la Clé des Champs, de la rue du Capitaine Hémir Mézan, côté pair, et la rue de

la Fontaine, côté pair ont été réalisés par l'entreprise S.T.P.A pour un coût total de 25 881,57 euros, dont 9 058,55 euros à la charge de la commune, le reliquat étant supporté par la Communauté de Communes du Canton de Conty.

La qualité de la refecton des bordures et du revêtement en enrobé est à souligner. Il est donc nécessaire d'attirer l'attention de **tous les riverains et utilisateurs** sur la nécessité de **ne pas stationner des véhicules sur les trottoirs** pour la sécurité des piétons d'une part, et pour en éviter la dégradation rapide d'autre part.

Lorsque cela est possible, sans obstruer la circulation, les véhicules doivent stationner sur la chaussée ou être garés sur le domaine privé.

En raison d'une étude souhaitée par le Conseil Général de la Somme, afin de déplacer l'emplacement de l'arrêt d'autobus ailleurs que devant le débit de boissons, l'aménagement des bordures et trottoirs route de Conty, côté impair, a été reporté et devrait avoir lieu en 2012.

- Le marquage des emplacements de stationnement, rue du Cdt André Dodart et rue des Clabaudois, a été confié à l'agence routière du Conseil Général pour la somme de 7 774 euros, intégralement supportée par la commune.



- A la suite de dégradations causées par un véhicule inconnu (semi-remorque, engin agricole, de travaux publics ou autre...) dont le conducteur n'a pas daigné assumer ses responsabilités, il a été nécessaire de remettre en état le giratoire de la place du Petit Plachy pour la seconde fois.

Un panneau de signalisation (balise de priorité) a également été endommagé. L'auteur de cette dégradation a lui aussi fui ses responsabilités.

Ces travaux ont coûté la somme de 2 212 euros, à la charge totale de la commune, non compris le remplacement du panneau de signalisation dont le coût est estimé à 250 euros. Initialement créé pour réduire la vitesse, force est de constater que de nombreux conducteurs (automobiles, camions, tracteurs agricoles, cycles et cyclomoteurs) s'affranchissent toujours des règles du code de la route en ne respectant pas ce giratoire, engageant ainsi leurs responsabilités civile et pénale.



- Après l'affaissement d'un réverbère constaté lors du raccordement au gaz naturel, la rénovation de l'éclairage public, dans la résidence du Val de Selle, a été confiée à l'entreprise Cégélec pour un coût total de 50 649 euros dont 42 179 € à la charge de la commune et 8 470 € pris en compte par la Fédération Départementale d'Electricité.

Les poteaux métalliques de plus de 30 ans, dont la majeure partie rongée par la rouille (pluie, déjections animales...), ont tous été remplacés et équipés de blocs lumineux plus économes en énergie.

- Le remplacement partiel des abat-sons du clocher de l'église, dégradés depuis plusieurs années, a été assuré par l'entreprise Bodet domiciliée à Villeneuve d'Ascq (59). Le montant des travaux s'élève à la somme de 8 529 euros, à la charge exclusive de notre collectivité. Notre clocher a retrouvé un meilleur aspect et la sécurité des passants, ainsi que celle des véhicules, est renforcée.
- L'ancien débit de boissons Lecointe situé face à la mairie, acheté par la commune il y a deux ans, est maintenant démolit. Les travaux ont été confiés à l'entreprise de Colnet de Cagny (80) pour un montant de 9 460 euros. Sur l'emprise ainsi libérée il est envisagé, à terme, de construire un ou deux logements locatifs, en collaboration avec la Communauté de Communes du Canton du Conty. Les démarches sont en cours.
- Suite aux doléances réitérées des riverains de la rue Edouard Philogène Wallet, la municipalité a décidé d'implanter un panneau « Stop », à l'intersection de la résidence de l'Orée pour réduire la vitesse. Malheureusement un ou des vandales ont dégradé la signalisation horizontale et verticale aussitôt après leur implantation. Pour ne pas compromettre la sécurité et engager la responsabilité du maire en cas d'accident, il a été nécessaire de remplacer le panneau contre la somme de 256,72 euros, à la charge du contribuable.



Un panneau similaire a été écrasé par un véhicule (camion ? engin agricole ?, autre... ?) à l'intersection de la Grande rue et de la rue du Château d'eau au hameau de Buyon. Une fois de plus l'auteur de cette dégradation ne s'est pas fait connaître et c'est la collectivité qui va devoir en supporter les frais. Personne n'est à l'abri d'un accident par suite d'inattention. Le minimum souhaitable est de se faire connaître pour qu'une prise en charge soit assurée par la compagnie d'assurance du conducteur impliqué.

Enfin, pour entretenir l'ensemble des espaces naturels du territoire communal (marais de Buyon, Bosquet de Camont, accotements...), l'achat d'une débroussailleuse était nécessaire pour remplacer celle existante de plus de trente ans d'âge et qui devenait dangereuse pour le personnel utilisateur. Son coût est de 2 475 euros.

Pour une partie de ces dépenses une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général de la Somme.

Courant décembre, l'entreprise Sebsom a procédé à l'enfouissement du câble de la fibre optique entre Saint-Saufieu et Plachy-Buyon, afin d'améliorer rapidement les liaisons internet. Ces travaux, dont le montant est intégralement supporté par le Conseil Général, sont suivis par Somme Numérique, émanation de cette collectivité territoriale. Gageons que les difficultés rencontrées par les utilisateurs seront complètement effacées. Il est cependant regrettable qu'une meilleure coordination entre ces travaux et ceux de la voirie citée supra n'ait pu avoir lieu malgré une rapide intervention de la municipalité auprès du maître d'ouvrage.

Une enquête publique concernant tout le bassin de la rivière a eu lieu en fin d'année 2011. L'aménagement du bord de la rivière sur une distance de 400 mètres entre la rue du Cdt André Dodart et le moulin du Marottin, rive gauche, devrait être réalisé en 2012.

Le syndicat de la rivière Selle et de ses affluents a donné cette assurance écrite dans le courant de l'année. Ce sera un lieu de promenade champêtre pour les habitants du village.

## L'EAU POTABLE

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour le renouvellement du contrat d'affermage de l'eau potable de la commune : SPEE et VEOLIA ; les deux offres ont été retenues pour l'analyse.

Pour mémoire, le dossier de l'eau potable c'est, en quelques chiffres, 378 abonnés et 37 800m<sup>3</sup> d'eau facturés.

L'équipe municipale a pu constater durant ces dernières années, par l'observation des rendements, un vieillissement du réseau des conduites d'eau. L'estimation de ce rendement permet d'apprécier la qualité du réseau, son bon fonctionnement et l'efficacité de la distribution. Il est lié à la perte d'eau sur le réseau.

Le rendement du réseau correspond au rapport entre deux volumes : le volume livré (comptabilisé au niveau des compteurs des particuliers) et le volume mis en distribution. Il est de 72% en moyenne en France (métropole).

Ce rendement étant descendu récemment en dessous de 70%, le conseil municipal a donc décidé d'engager une action vers l'amélioration de son réseau d'eau potable, par la mise en place de cinq compteurs de sectorisation avec relevé électronique permanent, afin de localiser plus précisément les fuites du réseau communal, l'objectif étant d'améliorer la ressource en eau et de diminuer ainsi, sur la facture, l'impact d'achat d'eau à Amiens Métropole.

Cette amélioration de rendement passera forcément par un suivi constant du futur délégataire sur le terrain dans sa recherche de fuites.

Il a donc été demandé aux candidats pour l'appel d'offre, de définir un plan d'action avec ses outils et prestations permettant à la commune d'atteindre son objectif de 80% dans les trois ans à venir.

Il est important de souligner que l'offre tarifaire de gestion du réseau d'eau potable fait apparaître, dans les deux cas, une baisse de prix par rapport au prix pratiqué actuellement d'environ 5%.

L'analyse détaillée des offres, après négociations avec SPEE et VEOLIA, a permis de retenir l'offre de l'entreprise VEOLIA pour sa capacité à assurer une bonne exploitation, un bon niveau de qualité du service d'eau potable et une meilleure gestion dans la recherche des fuites.

Elle a démontré sa capacité à s'adapter à nos demandes, à respecter l'intégralité des articles du cahier des charges et à assurer la transparence dans sa communication ainsi que dans ses interventions au travers d'un rapport trimestriel.

Elle a démontré l'efficacité d'un plan d'action rigoureux et réaliste pour la reconquête du rendement de réseau.

### Il s'établit par :

- Deux campagnes de recherche de fuites par corrélation acoustique sur l'ensemble du réseau.
- Une édition d'un rapport et bilan après réparation des fuites.
- Un suivi quotidien par relevé électronique des compteurs de sectorisation et remise d'un rapport mensuel.
- Une cartographie des consommations par sectorisation et bilan des rendements par secteur.
- Des réunions trimestrielles sur les rendements avec la commune.
- Un suivi des volumes non comptabilisés (purges, essais, poteaux incendiés...).

Emmanuel Maitre

### Info de dernière minute !

Vous avez pu constater récemment 5 ouvertures de voirie : rue du Château d'eau à Buyon, au niveau du rond point du Petit Plachy, de la résidence du Val de Selle (allée des coquelicots), rue du Capitaine Hémir Mezan à l'angle du café et de la rue des Clabaudois (au niveau du boulanger).

Celles-ci correspondent à la pose de compteurs de sectorisation dans le cadre de l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable de la commune.

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le projet d'assainissement collectif du syndicat intercommunal arrive à son terme, quant aux méthodes techniques et financières.

L'aboutissement du projet d'assainissement collectif apportera à chacun un plus grand confort dans le fonctionnement de l'habitat et permettra également à chaque habitation de se dispenser de l'obligation de résultat sur les rejets individuels (cf. la réglementation de la loi sur l'eau). Ce service aura bien sûr un coût qui impactera le prix de la facture d'eau à la hausse.

Vous avez récemment répondu à un questionnaire concernant votre assainissement. En effet le syndicat intercommunal assisté du cabinet G2C environnement (assistance à maîtrise d'ouvrage), a souhaité, en amont de la réalisation des plans précis pour la mise en œuvre des ouvrages, faire l'inventaire des raccordements pouvant générer des difficultés techniques ou modification de réseaux.

L'appel d'offre lancé en 2011 a permis de sélectionner la société SOGETI Ingénierie pour assurer la maîtrise d'œuvre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration et des trois premières tranches de travaux.

En décembre dernier, la société SOGETI a présenté aux délégués du syndicat intercommunal, l'avant projet sur les réseaux de totalité des 3 communes (Bacouël, Plachy-Buyon et Prouzel).

Les acquisitions des terrains, nécessaires à la réalisation de ce projet par le syndicat, a nécessité de nombreuses recherches et de négociations avec les propriétaires.

Aujourd'hui la société SOGETI étudie les solutions techniques pour une mise œuvre des réseaux d'assainissement, tant dans l'efficacité technique que financière.

Emmanuel Maitre



## LA MISSION LOCALE

Le bus de la Mission Locale  
« Insertion Formation Emploi »  
du Grand Amiénois  
10 rue Gresset BP 80419  
80004 AMIENS CEDEX 1  
06 46 32 61 11

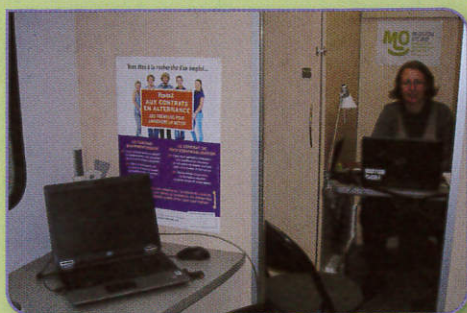
### A la recherche d'un emploi, d'une formation ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Mission Locale développe des nouveaux services en direction de toute personne souhaitant accéder à l'emploi, la formation, et tout salarié intéressé par la mobilité professionnelle.



Madame Géraldine Rohaut, conseillère, se tient à la disposition du public dans un bus stationné devant la salle des associations (près de la mairie) un mercredi matin par mois, de 9h à 12h.

Elle répond également à vos questions relatives à la mobilité professionnelle : la VAE, le DIF, le Bilan de Compétence... et, sur place, vous aurez à votre disposition un espace multimédia afin de consulter les offres d'emploi, actualiser votre situation Pôle Emploi, rédiger un CV, une lettre de motivation et préparer vos futurs entretiens de recrutement.



N'hésitez pas à venir rencontrer Madame Rohaut lors des prochains passages de l'antenne itinérante (lui téléphoner afin de connaître ses permanences sur la commune).

## DU « NOUVEAU » À VOTRE SERVICE

### Le salon de coiffure a changé de propriétaire !

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, « Ludovic Coiffure » est devenu « Coif Zen ».

Stéphane et Jenny, collègues dans un grand salon d'Amiens, ont choisi Plachy-Buyon pour exercer leur savoir-faire. Ils ont souhaité donner au salon un côté tranquille, zen.

Ils vous attendent du mardi au samedi, en journée continue au 12 rue du Commandant André Dodart (tél. 03 22 42 73 15).



### UN MAGNIFIQUE INSTITUT DE BEAUTÉ A OUVERT SES PORTES.

« Le SPA » (Sanitas Per Aquam : la santé par l'eau) vous reçoit au 5 rue Edouard Philogène Wallet dans son espace pour des moments uniques de beauté et de bien être (hammam, sauna, jacuzzi, soins, etc...).

Elise Charpentier et son équipe vous accueillent du lundi au samedi (tél. 03 22 42 95 47).



De gauche à droite : Hélène, Amandine et Elise

### UN PETIT MARCHÉ DE PROXIMITÉ.

Chaque mardi de 15h à 19h, devant la mairie et chaque samedi sur la parking du café se tient un marché en fruits et légumes.

Michel Portier vous y attend.



## INFORMATIONS PRATIQUES

- Secrétariat : Cédric Pouvreau et Sylvie Domingues
- Le Maire, Anny Flintham-Wallet ou les adjoints, reçoit en mairie tous les vendredis de 17h30 à 19h et sur rendez-vous. Tél : 03 22 42 74 26
- Courriel : [mairie.plachy@wanadoo.fr](mailto:mairie.plachy@wanadoo.fr)
- Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plachybuyon/>
- Concernant le périscolaire et les manifestations dans le canton, nous vous invitons à consulter le site internet de la Communauté de Communes du Canton de Conty : [www.cccconty.com](http://www.cccconty.com)
- Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal et d'autres informations figurent sur les 9 panneaux d'affichage communaux.
- Une boîte aux lettres est également à votre disposition sur l'allée de la mairie.
- Vous avez besoin de renseignements concernant les plans cadastraux, le cimetière, les problèmes de voisinage, les chiens errants, l'éclairage public défaillant, la sécurité routière... contactez le garde champêtre, Denis Dufrenne au 06 17 21 37 77. Email : [gct.plachy@orange.fr](mailto:gct.plachy@orange.fr)

### VOS ÉLUS

#### M. Alain Gest,

Député de la circonscription, tient une permanence chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois à partir de 19h à la mairie de Conty.

Pour le contacter : 32 rue Jules Lardière - 80800 Corbie - Tél : 03 22 96 07 68

#### M. Jean-Christophe Loric,

Conseiller Général du canton

Pour le contacter : 3 place du Général de Gaulle 80160 Prouzel - Tél : 06 27 06 78 93

### PERMANENCES

#### M<sup>me</sup> Nathalie Boulanger,

Assistante sociale, assure une permanence à la mairie de Plachy-Buyon de 14h à 16h30 chaque 1<sup>er</sup> vendredi du mois.

Des permanences sont également assurées, au Centre Médico Social de Conty, 1 rue de la Poste - Tél. 03 60 03 42 80 (résidence de la Selle) le mardi sur rendez-vous de 9h à 11h30 et le vendredi sur rendez-vous de 9h à 11h30.

M<sup>me</sup> Boulanger peut aussi se déplacer à domicile. Dans ce cas, prendre rendez-vous au centre Médico Social de Conty

### NUMÉROS UTILES

#### Communauté de Communes du Canton de Conty

M. Joseph Bleyaert  
8 rue Caroline Follet - 80160 Conty  
Tél : 03 22 41 20 20  
[www.cccconty.com](http://www.cccconty.com)

#### Office du tourisme

Place du 8 mai 1945 80160 Conty  
Tél : 03 22 41 08 18

#### Trésorerie

12 rue Basse Lombardie 80160 Conty  
Tél : 03 22 41 21 68

#### La Poste

• 1 rue des Ecoles 80160 Conty  
Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h  
Samedi : 9h - 12h  
Tél : 03 22 41 60 20

• 6 rue d'Amiens 80160 Lœuilly


Lundi au Vendredi : 9h - 12h  
Tél : 03 22 38 14 09

• Agence Postale Communale

28 rue du Gal Leclerc 80160 Prouzel  
Tél : 03 22 42 10 18

Lundi : 14h30 - 17h30 - Mercredi : 15h - 18h  
Vendredi : 15h - 18h15 - Samedi : 9h30 - 12h

SAMU	15
Centre antipoison Lille	0.825.812.822
Urgences N° européen	112
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Enfance maltraitée	119
Maltraitance personnes âgées	0.892.680.118
SOSViolence	0.810.555.500



**ÉLECTIONS**  
**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**  
 1<sup>er</sup> tour : 22 avril - 2<sup>ème</sup> tour : 6 mai  
**ELECTIONS LÉGISLATIVES**  
 1<sup>er</sup> tour : 10 juin - 2<sup>ème</sup> tour : 17 juin

**LISTES ÉLECTORALES**  
 Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de Plachy-Buyon avant le 31 décembre de l'année en cours. Votre demande sera alors validée au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. A faire en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE**  
 Les filles et les garçons doivent se faire recenser dans le mois suivant leur seizième anniversaire.  
 Présentez-vous à la mairie avec le livret de famille.  
 Cette formalité rapide vous permettra de recevoir l'attestation de recensement demandée pour le passage du baccalauréat ou d'autres examens.

**PASSEPORT BIOMÉTRIQUE**  
 Depuis le 27 mars 2009, le département de la Somme a mis en place le dispositif du passeport biométrique. La délivrance de celui-ci s'effectue dans les communes suivantes : Abbeville, Ailly-sur-Noye, Albert, Amiens, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Poix-de-Picardie, Roye, Rue ou Saint-Valery-sur-Somme.

**CARTE D'IDENTITÉ**  
 Pour les créations et le renouvellement des cartes d'identité, les démarches peuvent se faire directement en mairie de Plachy-Buyon.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
 Pour une meilleure communication entre les habitants et les administrations, il est souhaitable que les personnes qui s'installent ou quittent notre commune se fassent connaître en Mairie.

**STATIONNEMENT ABUSIF**  
 Un arrêté du 19 septembre 2002 stipule : « La durée maximale de stationnement continu des véhicules sur la voie publique **ne peut excéder cinq jours ouvrés au même endroit**. Le présent arrêté s'applique à tous les types de véhicules (véhicules légers ou lourds, remorques, caravanes, camping cars...). Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ».

**NUISANCES SONORES**  
 Pour être en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental de la Somme, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**FOURRIÈRE ANIMALE CONVENTIONNÉE**  
 Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal  
 SACPA d'Amiens - Rue d'Allonville - 80080 Amiens  
 Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h

**« NOS CHIENS CITOYENS »**  
 Il n'est pas toléré que les chiens souillent les trottoirs et espaces verts communaux, conçus pour être des lieux de promenade et de loisirs. Tout maître est donc invité à respecter cette règle relevant de l'arrêté municipal du 2 décembre 2003.

**RÉGLEMENTATION PERMANENTE**  
 Préfecture de la Somme du 20 mai 1959 :  
 • « Feux d'artifice et pétards interdits sur la voie publique sans déclaration préalable et accord de l'autorité ».  
 • Loi du 6 janvier 1999 « Chiens dangereux » : à déclarer en mairie les Staffordshire terrier, Mastiff ou Boerbuls, Tosa et Rottweiler.

**LA VIE AU QUOTIDIEN**  
 Notre village se veut calme et serein, aussi quelques règles simples et de bon sens s'imposent. Respectez la tranquillité de vos voisins.  
 Si vous avez l'intention d'organiser des festivités privatives, prévenez-les à l'avance en les remerciant de leur patience et demandez à vos invités toute la discrétion et le respect possibles quand ils vous quittent.  
 Si vous êtes témoin de troubles ou de tapage nocturne, évitez toute intervention personnelle mais prévenez la gendarmerie par téléphone si nécessaire (le 17).

**ASSISTANTES MATERNELLES**  
 Pour faire garder vos bambins, vous pouvez vous adresser à la mairie qui vous donnera la liste des assistantes maternelles agréées.

**HABITAT**  
 Pour toute construction, agrandissement, modification, démolition de votre habitation ou de vos bâtiments, installation de clôture, de haies, de création d'ouverture, de fenêtre de toit, d'abris de jardin, etc... vous devez respecter le Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Renseignements en mairie.

**BIEN VIEILLIR CHEZ SOI**  
**Des aides existent pour garder son autonomie dans son milieu habituel. La communauté de Communes du Canton de Conty a mis en place :**

- le portage des repas à domicile,
- l'aide à domicile,
- la télé-assistance : dispositif d'alerte de proximité qui permet 24h sur 24, week-end compris, d'avertir un voisin, un médecin ou le centre de secours en cas de malaise, de chute... Le prix de la location est déterminé par le Conseil Général de la Somme (payable au semestre).

Ces services sont réservés aux personnes de plus 60 ans, handicapées ou convalescentes.  
**Renseignements : 03 22 41 20 20.**

**LOCATION DE SALLE  
 VAISSELLE ET MATÉRIEL**  
 Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au public.

**ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF**  
 Le ramassage des containers jaunes est effectué tous les jeudis matin des semaines impaires.  
 Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les mardis matin. Un arrêté relatif aux mesures de salubrité publique a été pris en date du 10 septembre 2002, et stipule :  
 « Les personnes présentant leurs déchets ménagers aux services de collecte sont tenues de respecter des horaires définis ci-après :

- Présentation des déchets, en vue de leur collecte, la veille de chaque ramassage à partir de 15 heures au plus tôt.
- Retrait des poubelles plastiques, ou des déchets non ramassés, le jour de la collecte à 19h au plus tard ».

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LŒUILLY**

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.
- **Horaire d'hiver** : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, la déchetterie ferme à 18h.
- Fermeture le dimanche et les jours fériés.

**Pour tous renseignements,  
 appelez le n° vert : 0800 01 05 04**

**Bennes à verre :**  
 Il est rappelé que des bennes à verre sont installées route de Bacouël (à proximité de la salle multisport). Il est exclusivement demandé, par mesure de sécurité et de respect de l'environnement, **qu'il n'y ait pas de dépôt à côté de ces bennes.**

## Plachy-Buyon (69 élèves)

M<sup>me</sup> Bulot : GS : 8 / CE1 : 14  
M<sup>me</sup> Jamier : GS : 8 / CP : 13  
M<sup>me</sup> Rosant : PS : 17 / MS : 9

## Prouzel (50 élèves)

M. Mandonnet : CE2 : 18 / CM1 : 7  
M. Bonnart : CM1 : 10 / CM2 : 15

L'effectif  
de l'année  
scolaire  
2011/2012 est de  
119 élèves.

### LES CLASSES DE PLACHY-BUYON

Cette année les élèves ont travaillé sur différents thèmes comme le tri sélectif, le jardinage ou encore le moyen-âge. Ils ont participé à différentes sorties :

- Les « Hortillons » et « Le jardin des Vertueux » pour les petits. Chaque élève est revenu avec sa botte de radis !!
- Pour les plus grands, classe de découverte « Moyen-âge » à Clairoix dans l'Oise du 16 au 18 mars 2011 avec notamment la visite du château de Pierrefonds et un atelier de calligraphie, et pour tous, en novembre, la rencontre avec l'artiste peintre Mireille Kohler- Fontaine, entre huiles et aquarelles, fut également très enrichissante.

Puis tout au long de l'année des activités sont proposées à tous les élèves comme la cuisine (soupe, gâteau...), et pour les plus grands le rallye lecture avec l'école de Lœuilly, la rencontre avec les correspondants du Bosquel, le spectacle sur le tri sélectif offert par la Communauté de Communes ou les sorties régulières à la bibliothèque et à la piscine.

Enfin il ne faut pas oublier :

- La fête d'école, réunissant les élèves des classes de Plachy-Buyon et de Prouzel, qui a lieu le dernier samedi du mois de juin et que les enfants et les parents apprécient beaucoup ; « Au fil du temps » était le thème du spectacle 2011,
- ainsi que le goûter de Noël élaboré le jeudi 15 décembre par les enfants de chaque classe et qui clôture l'année 2011.

S. Bulot



### LES ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET LES SORTIES DE L'ANNÉE À L'ÉCOLE DE PROUZEL

#### La classe de M. Laurent Mandonnet

Le 06 janvier, nous avons fait une rencontre sportive sur les jeux d'opposition et le badminton avec la classe de Sains-en-Amiénois.

Avec « Ecole et cinéma », nous avons vu « Azur et Asmar » en janvier et « Les demoiselles de Rochefort » en mars.

Le 17 mai, notre classe a fait une rencontre sportive avec plusieurs classes sur le stade de Conty. Il y avait au programme de l'athlétisme et des jeux collectifs.

Le 07 juin, nous avons participé à un rallye lecture et mathématiques. Trois classes ont été mélangées pour former des équipes qui devaient répondre à des questions et résoudre des énigmes.

Grâce à « Ecole et cinéma », nous avons créé un petit film avec des Play mobil®. Ce film s'appelait « Le bonhomme de neige et toutes ses aventures ».

#### La classe de M. Hervé Bonnart

De février à mars, nous avons participé au « Printemps des artistes » organisé par la commune de Conty. Le sujet était



les quatre éléments : l'air, l'eau, la terre et le feu. Nous avons peint des volcans. Le 11 avril, nous avons visité « La Maison de Jules Verne » qui est un musée présentant cet écrivain. Jules Verne a vraiment habité dans cette maison. Juste avant, nous avons lu un de ses romans « Le tour du monde en quatre-vingts jours ».

Le 26 mai, nous avons visité avec M. Normand, président de l'Association des Anciens Combattants, l'histoire de Péronne, le mémorial de Thiepval et le gigantesque trou de La Boisselle.



## REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DE PLACHY-BUYON/PROUZEL

### LES DEUX CLASSES DE L'ÉCOLE DE PROUZEL

Le 24 mai, nous avons visité le café « Chez Marius » à Gézaincourt (80). Dans ce café, nous trouvons d'anciens jeux traditionnels du nord de la France.

Les jeux étaient variés et tout le monde s'est bien amusé.

Puis nous avons visité le centre des handicapés qui tient le café. Dans ce centre, d'autres personnes y travaillent et y habitent.

Le 14 juin, on a fait avec toute l'école une rencontre de course à pied. Le matin, il fallait courir pendant le temps de notre contrat sans s'arrêter. Et l'après-midi, nous avons participé à un cross. Nous avons gagné plusieurs coupes !!!

Nous sommes tous allés, à tour de rôle, visiter l'exposition d'œuvres de Mireille Kohler-Fontaine le 14 novembre 2011.

Nous avons fait le trajet à pied depuis l'école de Prouzel jusqu'à l'espace M.A. Wallet-Fouque de Plachy-Buyon. L'exposition était intéressante et Mireille nous a parlé de sa passion pour la peinture. Elle nous a expliqué comment elle travaillait. Nous aurons certainement la possibilité de la revoir à l'école.

Le 6 décembre, nous sommes allés voir le spectacle des marionnettes « Pierre et le Loup » au théâtre d'animation Picard à Amiens. Nous sommes partis toute la matinée et sommes revenus un peu en retard. C'était très marrant ! Les marionnettistes étaient sympathiques.



Les personnages de la pièce étaient Pierre, le loup, les chasseurs, l'oiseau, le chat et le grand-père de Pierre. A la fin du spectacle, ils nous ont présenté quelques marionnettes parmi les 205 qu'ils possèdent dont Sandrine et Lafleur.

Le jeudi 8 décembre 2011, nous sommes allés visiter le centre de traitement des déchets qui se situe à Thieulloy l'Abbaye.

Avant de commencer la visite, une classe a regardé trois films qui parlaient du traitement des déchets. Pendant ce temps, l'autre groupe effectuait la visite du centre de tri avec Aurore qui nous accueillait. Elle était déjà venue une semaine avant pour faire une intervention à l'école. Dans cette visite, on nous a montré comment trier les déchets.

Il y avait des grosses machines très perfectionnées dont certaines qui faisaient des balles. Puis nous avons terminé la visite du centre en car.

Nous avons vu le centre de compostage et le centre de stockage où nos déchets sont déposés dans des casiers.

Les élèves de CM1 et CM2

## LES ENFANTS DE NOS ÉCOLES ET LA COLLECTIVITÉ

### LA REMISE DES DICTIONNAIRES

Au début de l'année scolaire, un dictionnaire est offert aux élèves des cours moyen de 2<sup>ème</sup> année de notre canton par la Communauté de Communes du Canton de Conty pour qu'ils puissent se familiariser avec cet « outil » de travail avant leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

Cette année, la manifestation a eu lieu le 20 septembre à Le Bosquel. Au total 15 élèves de la classe de M. Bonnard recevaient ce dictionnaire des mains de M. Lacherez, Vice Président de la Com de Com et de M<sup>me</sup> Anny Flintham-Wallet, maire de leur commune.

Encouragés par leurs enseignants, les enfants sont venus plus nombreux cette année et nous les félicitons. Nous souhaitons que chacun fasse bon usage de ce dictionnaire avant son entrée en 6<sup>ème</sup> et ultérieurement ... Tout au long de sa vie, on a toujours recours à cet ouvrage !

Christiane Herbet



### LA REMISE DES LIVRES LE JOUR DE LA FÊTE DES ÉCOLES

Depuis de très nombreuses années les communes de Plachy-Buyon et de Prouzel profitent de la fête des écoles de fin d'année pour remettre un livre à chacun des enfants scolarisés.

Ces livres ont été distribués aux enfants par les élus du RPI pour récompenser le travail effectué pendant l'année scolaire.

Cette fête des écoles, toujours très appréciée, est l'occasion pour les parents et grands-parents de voir leurs enfants s'épanouir aux côtés de leurs camarades et enseignants.

Martine Fauquembergue



Cette année 2011 a été marquée par une météo capricieuse.

Bon nombre d'activités prévues n'ont pas été réalisées pour cause de temps incertain mais l'improvisation et la motivation des animateurs ont permis de masquer ces désagréments.

**Le centre a accueilli 118 enfants sur le mois.**

L'équipe en partie reconstituée de l'an passé s'est vue greffer de nouvelles têtes notamment de Plachy-Buyon et ses environs. Toute l'équipe a travaillé d'arrache-pied pour préparer et concevoir les activités, projets et campings pour nos bambins.

La volonté de la direction cette année a été de faire découvrir de nouvelles pratiques sportives et de nouveaux lieux de sorties.

Ainsi les ados sont allés découvrir les plages de Fort-Mahon pendant 4 jours et participer à une séance de char à voile de 3 heures....!

**Les 9-11 ans** sont allés à la base de loisirs de St-Leu d'Esserent pour une semaine riche en sport aquatique et ils ont découvert la pêche, pour certains, et surtout un vrai séjour de camping.

Les plus petits **4-5 ans et 6-8 ans** sont allés quant à eux à la base de loisirs de Conty pour un camping « sauvage » et un camping sport plein air. Au menu camping, jeux et barbecue....

Nous avons voulu faire voyager les enfants au travers de projets fédérateurs d'animation pour les groupes.

Ainsi chaque tranche d'âges avait sa ligne de conduite, notamment avec des projets d'animations bien distincts :

- **Les 4-5 ans** ont travaillé sur la ferme et ses animaux.
- **Les 6-8 ans** ont découvert de nouvelles activités sportives avec une sortie à « Roisel aventure » pour finir en beauté ce mois de folie.



- **Les 9-11 ans** ont utilisé l'outil vidéo pour faire leur projet d'animation avec le recueil des impressions des enfants, et « créer » ainsi un reportage sur les différentes sorties pour en faire un « journal télévisé ».

De plus ils ont organisé des grands jeux pour leurs homologues des 12-15 ans.

- **Les 12-15 ans** ont fait naître un projet « percussion » avec des bidons d'huile vide.

Ils ont également travaillé sur un « atelier graff » avec un prestataire venu leur donner des cours.

Certains se sont découverts des talents cachés.

Les activités telles que la piscine, le kayak et les grands jeux ont connu un sérieux engouement.

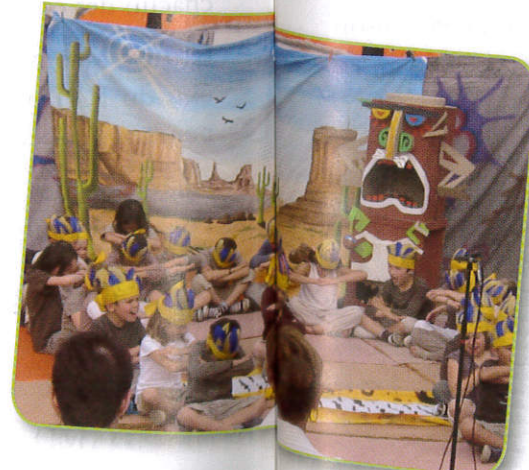
Enfin le spectacle un peu « décalé » est venu clôturer le centre en rappelant tout le travail effectué pendant le mois de juillet.

Nombreux sont les parents à être venus voir leurs bambins et nous les remercions encore pour leur soutien et la confiance qu'ils nous ont apportés.

Un grand merci à la Communauté de Communes du Canton de Conty pour les moyens humains et matériels mis à notre disposition ainsi qu'au conseil municipal de Plachy-Buyon pour le pot de l'amitié offert gracieusement.

Julien Villiers

Directeur du centre de Plachy-Buyon



Toute l'équipe de bénévoles de la Bibliothèque municipale est heureuse de vous accueillir.

En collaboration avec la majorité des bibliothèques du Canton, une série de soirées de lecture à voix haute suivies d'un débat philosophique a été organisée le Mercredi de 17h30 à 18h30 et le Samedi de 11h00 à 12h00.

Afin de vous proposer un choix varié et régulièrement renouvelé de romans, documentation régionale, bandes dessinées, livres pour enfants ainsi que des CD audios....

Les enfants scolarisés dans la commune étant reçus lors de créneaux horaires qui leurs sont réservés.

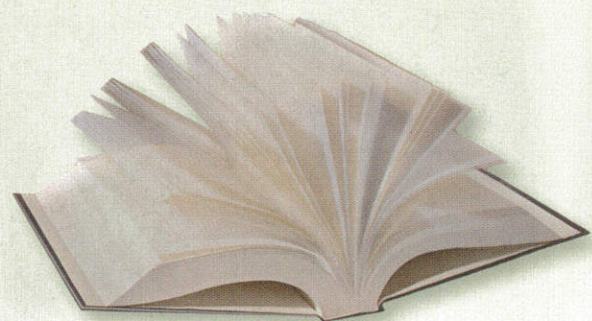


La bibliothèque s'est inscrite dans une série de soirées « Lecture-discussion » proposées sur tout le canton.

C'est ainsi que le 17 Novembre 2011, nous avons eu le plaisir d'accueillir 70 personnes dans la Salle d'Honneur de la Mairie autour de Catherine Petit, lectrice de la nouvelle « Aux champs » de Maupassant et Pierre Jakob, philosophe, qui a ouvert un débat sur le thème des relations entre parents et enfants.

Nous vous conseillons de vous reporter au programme distribué par la Communauté de Communes de Conty afin de connaître les lieux et dates des prochaines soirées.

L'équipe des bénévoles



Le samedi 15 octobre 2011, dans l'après-midi d'automne ensoleillé et doux, une petite quarantaine de personnes du village et des environs s'est rassemblée sur la place de la mairie de Plachy-Buyon pour une promenade, organisée par la Communauté de Communes du Canton de Conty et pilotée par Gwendoline de l'Office du Tourisme de la vallée de la Selle, à la découverte de quelques endroits décrits par Pierre Duquet dans ses textes en picard.

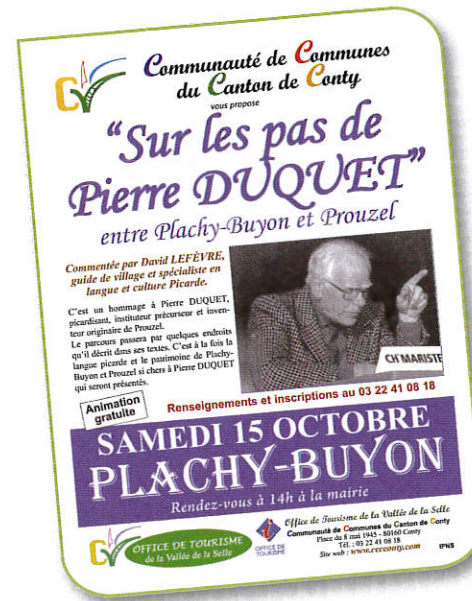
David Lefèvre, guide de village spécialiste en langue et culture picarde, par ses commentaires, ranima le souvenir, pour certains, et fit découvrir une image pittoresque de « Ch'maristér éd Creuse », passionné pour la pédagogie, les arts plastique, la musique... et la langue picarde si chantante dans ses textes décrivant son environnement de Plachy et de Prouzel, chez lui, chez nous, da nou vallée d'Selle.

Tout au long du parcours sur les chemins de Plachy-Buyon et de Prouzel, dans le groupe plus ou moins compact les bavardages vont bon train et notre guide, comme à des reposoirs lors des processions, commente l'habitat (ancien, avec ses murs de pierre et de brique « à rayures ed chés keuchètes éd Lafleur » - moderne - nouveau moderne...), le paysage, les activités humaines, les traditions..., et illustre son discours par la lecture de textes en picard de Pierre Duquet en relation avec le lieu.

Au pied de l'église de Plachy, « Aboésse ech drop ! » met en scène l'abbé Guénard qui « ... da nou vallée d'Selle l'étoué connu comme ech leu blanc bien qu'a fuche in noèr qu'o l'croésoué l'pu souvint monté su sin vélou... ».

Devant l'ancien café Lecoïnte « Chés bigophones ed Plachy » pour rappeler aux anciens la fanfare La Joyeuse. « Ch'pron » pour la description du perron de la maison de M. et M<sup>me</sup> Hermant : « ... Ch'pron ch'est ch'rindz-vous d'chés berdleux, mais aussi d'chés minteux pi d'chés vinteux... ».

Depuis la place du Petit-Plachy, une vue vers la route de Bacouël appelle « Chés carolines ed Tchou Plachy : à l'intrée d'Tchout Plachy, alignées su chés deux bas-cotés, i sont lo qui m'attindt..... et pi j'ai gramint d'réspect pour chés carolines d'el route ed Tchou Plachy ».



La rue de l'Ecce Homo, puis la Coulée Verte pour découvrir le mur du château de Prouzel, en pierre calcaire coiffé d'une protection d'argile et de tuiles. « El locomobile » au passage à niveau de Prouzel, pour rappeler le temps des machines à vapeur et des battages.

Au carrefour de Fossemanant, face à l'ancienne demeure de Pierre Duquet, « Prouzel Bos pi Prouzel Heut » un texte évocateur des différences entre les quartiers ou les villages : « ... A Prouzel ch'est comme ailleurs, ch'milleur il est toujours eute part, quand qu'oz est in bos o voudreoué t-ète in heut pi vice versa... ». Le barrage, la chute d'eau, le moulin, la grande cheminée..., tout un patrimoine de l'industrie de la pâte à papier aujourd'hui disparue.

Devant la boulangerie, évocation de la « Rue des Clabaudois : Plachy da sin treu, avu ses calorines et pi ses beues,.... Plachy garine da chés badrées, avu chés canards et pi chés oies ». Sur les pas de Pierre Duquet, rue des Clabaudois, en passant devant la maison familiale, pour un retour place de la mairie et évocation du hameau de Buyon : « Iz ont mis l'fu à l'mare ed Byon :...Byon ch'est un tchou poéyi pèrtché in heut d'Plachy, pa dsu l'route ed Beauvais où qu'jamoué rien n'es' passoué.... Ch'est pourtant lo qu'toute il est arrivé...I ny o l'fu da l'mare... L'veille, ech marchand d'fioul il avoué livrè s'marchandise, mais oublié d'fremèr ch'robinet... ».

Une si belle balade méritait bien qu'on s'attarde quelques instants encore autour de boissons rafraîchissantes et de galettes offertes par la commune de Plachy-Buyon, pour un moment de convivialité en profitant de la douceur de l'été indien devant la bibliothèque de laquelle quelques tables avaient été sorties par Christine et Eric.

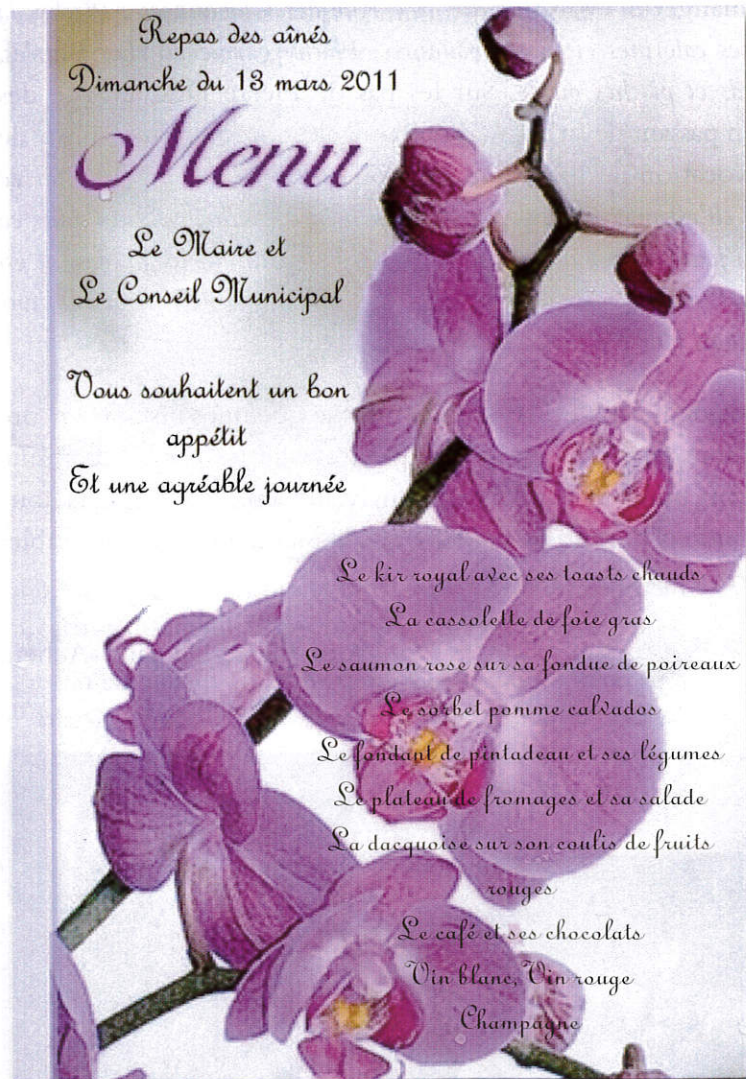
Jean-Pierre De Saint-Acheul



Le traditionnel repas organisé le dimanche 13 mars a réuni les aînés de notre commune invités par le conseil municipal qui a le plaisir, ainsi, de les accueillir chaque année. Près de 200 invitations ont été adressées.

Nous étions une centaine de convives à nous retrouver pour vivre une journée de convivialité. Parmi nous, trois jeunes retraités, Martial Tellier, Joël Batteux et Francis Roger, ont rejoint les plus âgés.

Après le mot de bienvenue prononcé par M<sup>me</sup> le Maire, chacun a ensuite levé son verre et un excellent repas, préparé par un traiteur, fut servi.



## ELLE NOUS A QUITTÉS

Une figure locale intarissable sur l'histoire de son village nous a quittés.

M<sup>me</sup> Eliane Martin est née à Plachy-Buyon le 22 décembre 1921 dans une famille modeste de cheminots. Après avoir vécu une adolescence dans le département de l'Aisne, M<sup>me</sup> Martin a retrouvé son village et travaillé comme serveuse au café Bourgeois (anciennement café Lecointe), tenu par son oncle.



Mariée pendant cinquante deux ans avec Georges, tous deux étaient des fidèles de l'Amicale des Aînés.

Nous ne pouvons oublier son accompagnement aux classes de mer, dans l'aide apportée à la préparation des repas ; elle était la mamie de tous les enfants.

Bon pied, bon œil, gaie, souriante, elle aimait la vie et participait à tous les voyages interassociations, aux repas annuels des aînés.

Eliane est décédée le 14 avril 2011, à son domicile, quelques jours après le repas des aînés auquel elle avait, une dernière fois, assisté.

A sa famille nous adressons toute notre sympathie.

Anny Flintham-Wallet

**DIMANCHE 19**  
à 17 heures

La chorale « Le temps de vivre » vous donne rendez-vous à l'église Saint-Martin de Plachy-Buyon pour un concert proposant un vaste répertoire incluant pièces baroques, classiques et modernes.



**Œuvres à l'ordre du jour :**  
Allez troubadour (Lully)  
Venez chanter avec nous (Médard Franck)  
Au joli bois (Claude Debussy)  
Tant que vivra (Claude Debussy)  
Parlez-moi d'amour (Lully)  
Parlez-moi d'amour (Lully)  
La claire fontaine (Nomenclature de Jean Paul Fick)  
Mon amour de Saint-Jean (Günther Schenker)

Entrée gratuite.  
À l'issue du concert le verre de l'unité sera offert.



**Le dimanche 19 juin** les choristes du groupe vocal « Le temps de vivre », placé sous la direction de M<sup>me</sup> Macarez, ont offert à l'église Saint-Martin un concert composé de pièces baroques, classiques et modernes. Les spectateurs ont pu apprécier les différentes harmonisations de certains chants comme « Au joli bois », « Parlez-moi d'amour », « La claire fontaine », « Mon amour de St Jean » ...

Un bel après-midi de plaisir et de détente, une façon de fêter la musique ensemble.

**Le mardi 21 juin**, dirigée par Flavien Legrand, La Fraternelle avait choisi Plachy-Buyon pour célébrer la fête de la musique.

Déguisés et installés sur un char, les musiciens ont offert des aubades dans tous les quartiers du village. Les plachissois-buyonnais leur ont réservé un accueil chaleureux.

Merci à M. et M<sup>me</sup> Rattier pour le pot offert, au passage devant chez eux, aux musiciens et au public rassemblé.

**Du vendredi 11 au dimanche 13 novembre** Mireille Kohler-Fontaine exposait ses œuvres « *Quand les mots et les pinceaux se mêlent de couleurs* » : des huiles généreuses et colorées, des aquarelles gaies ou transparentes, des poèmes de sa création en écho à ses œuvres, de multiples regards sur un monde vivifiant et optimiste.

Mireille, qui a été professeur au collège de Conty, est une passionnée de musique, de chant et de poésie. Ses bonheurs : transmettre, donner, échanger, partager, tisser des liens !

A l'issue de ces trois jours Mireille a accueilli, le lundi 14 novembre, les cinq classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Une belle exposition où ses amis, des amateurs d'art, sont venus nombreux la féliciter.

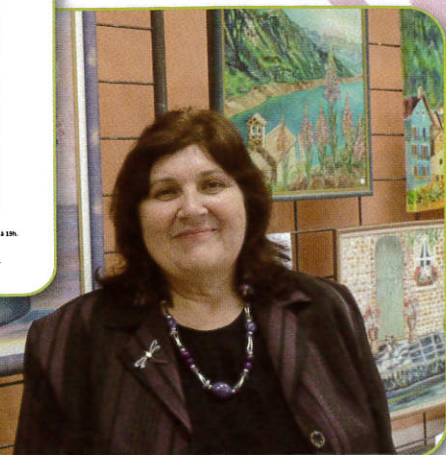
Fête de la 30<sup>ème</sup> édition  
musique  
21 juin  
2011



EXPOSITION à PLACHY-BUYON  
Espace M.A. WALLET-FOUQUE (près de la mairie)  
du 11 au 13 novembre 2011  
« QUAND LES MOTS ET LES PINCEAUX SE MÊLENT DE COULEURS »  
Mireille KOHLER-FONTAINE



Horaires : Vendredi 11 de 10h à 12h, de 14h à 19h, Samedi 12 de 10h à 12h, Dimanche 13 de 10h à 12h.  
CONTACT : Mairie 03 22 42 74 30 - Personnel 03 22 42 68 49  
www.plachy-buyon.com



**Le jeudi 17 novembre**, soirée lecture à voix haute organisée par les bibliothèques et communes du canton de Conty.

Ce soir-là, « Aux champs » de Guy de Maupassant a été lu par Catherine Petit et commenté par le philosophe Pierre Jakob.

Une belle soirée où le public très diversifié a pu échanger des idées.

**Le dimanche 27 novembre**, récital lyrique à la salle Marie-Antoinette Wallet-Fouque.

Sur invitation de M<sup>me</sup> le Maire, Paule Steelandt, soprano, et Louis Blanquart, baryton, ont interprété des œuvres de Mozart, Massenet, Bizet, Verdi, Schubert, Gounod ... accompagnés au piano par Andreï Chevtchouk, prestigieux chef d'orchestre du groupe choral Crescendo, de l'orchestre universitaire de Picardie et de l'orchestre du Conservatoire.

Préalablement à chaque interprétation Andreï Chevtchouk présentait avec brio les morceaux chantés.

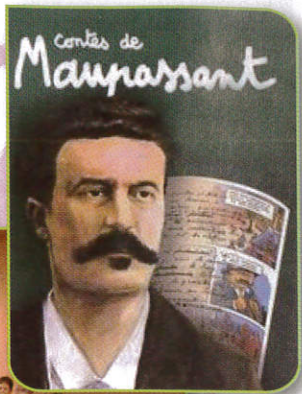
Ils ont su faire partager leur passion du chant lyrique avec le public venu très nombreux des quatre coins du canton et d'Amiens.

**Dimanche 18 décembre**, concert de Noël en l'église Saint-Martin de Plachy-Buyon.

Les choristes de Salouël, « Romances d'Antan », dirigés par Denise Poidvin et accompagnés par Michel Huygen, tous deux domiciliés dans notre commune, ont chanté Noël au travers des peuples du monde.

Un moment très familial où enfants, parents, grands-parents et amis étaient réunis autour d'une crèche vivante.

**Toutes ces manifestations de grande qualité ont permis à tous ceux qui ont participé de partager des moments de bonheur et de convivialité, notre volonté étant de satisfaire un public toujours plus nombreux.**



**Récital lyrique**  
Dimanche 27 novembre 2011  
16H00  
Paule Steelandt, soprano  
Louis Blanquart, baryton  
et Andreï Chevtchouk au piano  
Plachy-Buyon  
Espace M.A. Wallet-Fouque  
(près de la Mairie)



**CONCERT DE NOËL**  
Eglise de PLACHY-BUYON  
Dimanche 18 Décembre 2011  
18h30  
Les choristes  
**ROMANCES D'ANTAN**  
Denise POIDVIN Michel HUYGEN



**INVITATION**

## LE PARCOURS DU CŒUR



Les parcours du cœur sont organisés, tous les ans au printemps, depuis 1975, par la Fédération Française de Cardiologie et des bénévoles afin d'inciter la population à pratiquer une activité physique régulière dont les bienfaits sont :

- Prévention des maladies cardiovasculaires en diminuant la tension artérielle, le taux de cholestérol et de sucre dans le sang. Elle augmente le bon cholestérol.
- Prévention des cancers du sein et du côlon.
- Amélioration de la mobilité en renforçant les os, les muscles et la capacité respiratoire.
- Prévention de la constipation en favorisant le transit intestinal.
- Protection des articulations et diminution des risques de chute et de fracture.
- Restauration de la bonne humeur et du sommeil en diminuant l'anxiété et les états dépressifs et en stimulant la sécrétion d'endorphines.
- Prévention de la dégénérescence intellectuelle et de l'isolement de la personne qui la pratique.

Cette année, le samedi 2 avril, une quarantaine de personnes s'est retrouvée pour une marche d'environ 2 heures, sous un soleil radieux.

Au retour, des boissons rafraîchissantes ont été offertes aux marcheurs et les enfants ont pu « tester » leur souffle après l'effort, en gonflant des ballons.

Paul Marticho

**Rejoignez-nous nombreux au prochain « Parcours du cœur » organisé à Plachy-Buyon le samedi 31 mars 2012.**



## LE 65<sup>ÈME</sup> TOUR DE PICARDIE SUR LES ROUTES DE LA RÉGION



18 équipes au départ, 518 km à avaler sur 3 jours et près de 144 cyclistes du monde entier prêts à en découdre pour remporter une victoire picarde....

Les coureurs du « Tour de Picardie » ont traversé le village, depuis le Petit Plachy en direction de Lœuilly via la rue du Commandant André Dodart, le vendredi 13 mai 2011.

Difficile de reconnaître son favori dans le peloton, tellement ils sont passés groupés et à vive allure !

### La fête du Printemps

